

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 50184

Numéro SIREN : 449 532 670

Nom ou dénomination : AXENS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000175

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS AXENS AUDIT			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 17 A rue de la presse			Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 4 4 9 5 3 2 6 7 0 0 0 0 2 2			Néant ☐ *		
			Exercice N, clos le, 31082022		
			N-1 31082021		
			Net 3		
			Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CO	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	
		Fonds commercial (1)	AB	AI	244 660
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC	
		Constructions	AP	AC	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	52 695
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	1 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	298 355	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	536 642
		Autres créances (3)	BZ	CA	22 918
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	444 078	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	21 084	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 024 722	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 323 077	
				171 212	
				1 151 865	
				1 329 619	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
190 007					
Cause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		
			Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS AXENS AUDIT			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :145 000.....)	DA	145 000	145 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	34 557	34 557
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	14 500	14 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	122 900	74 098
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	254 851	228 801
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	571 807
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 674	19 888
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	20 674	19 888
DÉTTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 947	99 348
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 867	15 536
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 828	9 332
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 845	150 144
	Dettes fiscales et sociales	DY	188 764	295 192
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 361	20 625
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	221 772	222 597
	TOTAL (IV)	EC	559 383	812 774
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 151 865	1 329 619
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	534 426	774 511
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AXENS AUDIT						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	2 359 870	FH		FI	2 359 870	2 430 029	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 359 870	FK		FL	2 359 870	2 430 029	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	53 370	42 809	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 887		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 423 127	2 472 838	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 241 261	1 195 997	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	22 903	27 710	
	Salaires et traitements *					FY	509 887	592 139	
	Charges sociales (10)					FZ	195 050	208 707	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	39 081	16 327
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	786	2 888
	Autres charges (12)					GE	42 724	33 968	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 051 692	2 077 736		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	371 434	395 102		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	140		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP		140		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 926	16 601	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	3 926	16 601		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 926)	(16 461)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	367 508	378 641		

Désignation de l'entreprise SAS AXENS AUDIT		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 283
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 283
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(13 483)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	47 551 58 568
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	65 106 77 789
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 423 127 2 475 778
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 168 276 2 246 976
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	254 851 228 801
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	140
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	801
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	22 131 29 446
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE

31/08/2022

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 151 865 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 423 127 euros** et un total **charges** de **2 168 276 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **254 851 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/09/2021** et finit le **31/08/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques de l'exercice

La loi PACTE relative à la croissance et la transformation des entreprises impacte notre activité. En la matière, au cours de cet exercice, nous avons perdu 11 mandats de commissariat aux comptes représentant une perte de chiffre d'affaires de 60 552 € HT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	244 660					244 660
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	244 660					244 660
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	26 938					26 938
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	25 757					25 757
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 695					52 695	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 000					1 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000					1 000
TOTAL		298 355					298 355

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	26 938			26 938
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	25 757			25 757
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 695			52 695
TOTAL		52 695			52 695

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	19 888	786		20 674
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 888	786		20 674
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	110 675	39 081	31 239	118 517
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	110 675	39 081	31 239	118 517
TOTAL GENERAL		130 563	39 867	31 239	139 191

Dont dotations
et reprises

{ - d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

39 867

31 239

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/08/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	190 007		190 007
	Autres créances clients	346 635	346 635	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	300	300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	21 951	21 951	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	667	667	
	Charges constatées d'avances	21 084	21 084	
TOTAL DES CREANCES		580 644	390 637	190 007
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	28 947	12 818	16 129	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	96 845	96 845		
	Personnel et comptes rattachés	62 605	62 605		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 102	24 102		
	Impôts sur les bénéfices	9 600	9 600		
	Taxes sur la valeur ajoutée	87 334	87 334		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 123	5 123		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	4 867	4 867		
	Autres dettes	9 361	9 361		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	221 772	221 772		
TOTAL DES DETTES		550 555	534 426	16 129	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		70 378			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/08/2022	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	244 660	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	244 660	

Ce fonds s'intègre de façon indissociable dans le fonds de commerce actuel de la société. Au titre de l'exercice clos le 31/08/2022 et en application du règlement 2015-06 sur les actifs, une analyse de la juste valeur a été mise œuvre en retenant la valeur d'usage. Une seule unité génératrice de trésorerie a été identifiée. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les éléments d'actifs incorporels.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/08/2022

Total des Produits à recevoir		667
Autres créances		667
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	667	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/08/2022

Total des Charges à payer		159 028
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15
<i>INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.CREDIT</i>	<i>15</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		86 849
<i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUES</i>	<i>86 849</i>	
Dettes fiscales et sociales		72 164
<i>PERSONNEL CONGES A PAYER</i>	<i>15 054</i>	
<i>DETTES PROV. PART.SALARIES</i>	<i>47 551</i>	
<i>CHARGES SOC. S/ CONGES PAYES</i>	<i>6 103</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>2 492</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER S/SALAIRE</i>	<i>964</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/08/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			21 084	21 084
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				21 084

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/08/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			221 772	221 772
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				221 772

Capital social

Etat exprimé en euros		31/08/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		13 560,00	10,6932	145 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		13 560,00	10,6932	145 000,00

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/08/2022

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière	20 674	
	20 674	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	20 674	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

La société n'a signé aucune accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision d'IFC a été comptabilisée pour un montant de 20 674 € et réintégrée fiscalement.

Les hypothèses de calculs retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 60-62 ans (à l'initiative du salarié)
- Revalorisation des salaires : 5 % - table de mortalité : INSEE 2021
- turn over fort
- taux d'actualisation : 3.1 %.

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/08/2022
Emprunts	NANTISSEMENT SUR TITRES	BPAURA / BPI FRANCE	500 000	
		TOTAL	500 000	

Les 2 emprunts concernés ont été totalement amortis au cours de l'exercice

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

HLB AUDIT

	31/08/2022	31/08/2021	%	%	31/08/2022	31/08/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	4 780	5 055	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	4 780	5 055	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 780	5 055	100,00	100,00				

AXENS AUDIT

- : -

Société par actions simplifiée au capital de 145 000 €

- : -

**Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
17, rue de la Presse**

- : -

449 532 670 RCS SAINT ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

DU 22 DECEMBRE 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 AOUT 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 254 850,91 € de la manière suivante :

– Distribution de dividendes :	254 850,91 €
TOTAL	254 850,91 €

En outre, l'assemblée générale décide la mise en distribution d'une somme de 45 149,09 €, prélevée sur le poste « RESERVES FACULTATIVES ».

De ce fait, la distribution décidée par l'assemblée générale se trouve portée à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €).

Le dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Compte tenu du caractère très négligeable de la part de dividende à leur distribuer, Monsieur Benoît PERIN, Monsieur Pierre BILLET, Monsieur Christophe PERRIER et Monsieur Frédéric FOURNIE, spécialement intervenants, déclarent renoncer expressément au dividende qui leur revient au titre de cette distribution. La distribution est ainsi intégralement opérée au profit d'une personne morale soumise au régime fiscal d'impôt sur les sociétés. Le prélèvement forfaitaire non libératoire n'est pas applicable.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'assemblée générale prend acte que les distributions de bénéfices effectuées au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Dividende brut	Revenu réel selon l'option fiscale
31/08/2019	120 000 €	120 000 €	120 000 €
31/08/2020	35 000 € 150 000 €	35 000 € 150 000 €	35 000 € 150 000 €
31/08/2021	180 000 €	180 000 €	180 000 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

LE PRESIDENT

**CERTIFIÉ
CONFORME**



HLB AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

SAS AXENS AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 145 000,00 Euros

Siège social : 17, Rue de la Presse
42000 SAINT ETIENNE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

7, Rue Louis de Charbonnel - 43 120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél. 04 71 75 60 50 - E-Mail : hlafayolle@cabinet-lafayolle.com
SAS au capital de 12 000 Euros - Siret 440 414 480 000 10 - Code NAF 741 C
TVA Intracommunautaire : FR 50 440 414 480

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXENS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les créances clients, dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2022 s'établit à 418 125 euros, sont évaluées à leur valeur nominale et dépréciées selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptes » paragraphe « Créances et dettes » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société AXENS AUDIT, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.411-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Monistrol sur Loire, le 06 Décembre 2022

